

**PROCES –VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURTAVON
DE LA SEANCE DU 14 Avril 2026**

Monsieur le Maire, MACKER Jean-Paul, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30

Présents : ANThERIEU Jean-Claude, BABE Martin, NICAISE Christelle, BENDELE Joëlle, PRACHT Florian, NOBLAT Laurine, STOLL Nicolas, LAUX Nathalie, STIMPFLING Frédéric, SCHLECHT Kervine

Secrétaire de séance : GISSINGER Isabelle, Rédactrice territoriale

Ordre du jour :

- 1- Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Courtavon
- 2- Délibération relative à remplacement du tinteur défectueux de la cloche N°1 de l'église
- 3- Délibération relative au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Point supplémentaire rajouté avant la séance

- 4- Demande de subvention de l'association « Les Amis du Luppach Territoires Solidaires »
- 5- Divers

POINT 1 – Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Courtavon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur la nomination de délégués, dans le cadre du renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Courtavon.

Vu les statuts de l'Association Foncière de Courtavon,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des membres du bureau arrivés à échéance,

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour :

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés en qualité de membres titulaires du bureau de l'Association Foncière de Courtavon :

- M Martin BABE
- M Régis BABE
- M Bernard PRACHT

Sont nommés en qualité de membres suppléants du bureau de l'Association Foncière de Courtavon :

- M Jacques PERIAT
- M Michel NOBLAT

Article 2 : Les membres ainsi désignés acceptent leur fonction et s'engagent à exercer leur mandat conformément aux statuts et aux dispositions en vigueur.

POINT 2– Délibération relative à remplacement du tinteur défectueux de la cloche N°1 de l'église

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement complet du tinteur défectueux de la cloche n°1 de l'église,

CONSIDÉRANT le devis présenté par l'entreprise Voegele, sise à Strasbourg, spécialisée dans ce type de travaux, pour un montant de 2 576,40 € TTC,

Après en avoir délibéré, à 09 voix Pour 01 Abstention et 01 voix Contre

DÉCIDE :

D'APPROUVER le devis de l'entreprise Voegele pour un montant de 2 576,40 € TTC ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que tout document afférent à cette opération.

POINT 3 – Délibération relative au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Après vérification lors de la rédaction de la délibération, il est constaté une erreur matérielle concernant le nombre de personnes à désigner. Il convient de lire 24 personnes au lieu de 12, tel qu'indiqué dans la délibération du 14 avril 2026.

Cette erreur sera rectifiée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

POINT 4- Demande de subvention de l'association « Les Amis du Luppach Territoires Solidaires »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de subvention annuelle présentée par l'Association Les Amis de Luppach – Territoires Solidaires de Bouxwiller, relative au financement d'investissements de confort en faveur des patients.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 €.

POINT 5 – Divers

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales et, à ce titre, de désigner les conseillers municipaux appelés à y siéger.
Le Conseil municipal désigne les membres suivants : Mme Joëlle BENDELE, Mme Laurine NOBLAT, Mme Nathalie LAUX, M. Martin BABE et Mme Kervine SCHLECHT.
- Monsieur le Maire indique qu'il convient d'envisager d'éventuels travaux au niveau du local des pompiers, ainsi qu'une proposition de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des Prés, ou, le cas échéant, des travaux d'isolation. Ces projets seront étudiés, ainsi que les éventuelles subventions qui pourraient être sollicitées pour leur réalisation.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une intervention de la Brigade Verte a eu lieu le 09/04/2026 concernant des dépôts et enfouissements illicites sur un terrain privé. Le propriétaire concerné a été rencontré afin qu'il procède à l'enlèvement de l'ensemble des matériaux en cause, faute de quoi il s'expose à des amendes.

Séance levée à 20h30

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MACKER Jean-Paul	Maire		
ANTHERIEU Jean-Claude	1 ^{er} Adjoint		
NICAISE Christelle	2eme Adjoint		
BENDELE Joëlle	Conseillère municipale		
PRACHT Florian	Conseiller municipal		
NOBLAT Laurine	Conseillère municipale		
STOLL Nicolas	Conseiller municipal		
LAUX Nathalie	Conseillère municipale		
STIMPFLING Frédéric	Conseiller municipal		
BABE Martin	Conseiller municipal		
SCHLECHT Kervine	Conseillère municipale		